



Commune de Prez

## CONVOCATION

Les membres du Conseil général de la commune de Prez sont convoqués, conformément aux articles 34 et 38 de la Loi sur les communes (LCo) à la séance du Conseil général qui aura lieu le

**lundi 9 mars 2020 à 19h30 à la salle communale de Noréaz**

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance de constitution du 6 février 2020.
2. Approbation des procès-verbaux des anciennes communes :
  - a) Assemblée communale de Corserey du 9 décembre 2019
  - b) Assemblée communale de Noréaz du 30 mai 2019
  - c) Assemblée communale de Prez-vers-Noréaz du 29 avril 2019
3. Informations du Bureau.
4. Election des membres de la commission des naturalisations :
  - a) Détermination du nombre de membres
  - b) Élection des membres
5. Election des membres de la commission d'aménagement nommés par le Conseil général
  - a) Détermination du nombre de membres
  - b) Election des membres
6. Commissions proposées par le Conseil communal
  - a) Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité
    - Approbation de la constitution de la commission
    - Détermination du nombre de membres
    - Élection des membres
  - b) Commission des constructions et du feu
    - Approbation de la constitution de la commission
    - Détermination du nombre de membres
    - Élection des membres
7. Commissions proposées par le Conseil général
  - a) Commission pour l'élaboration du règlement du Conseil général
    - Approbation de la constitution de la commission
    - Détermination du nombre de membres
    - Élection des membres
  - b) Commission des infrastructures et des transports scolaires
    - Approbation de la constitution de la commission
    - Détermination du nombre de membres
    - Élection des membres

8. Fixation des indemnités 2020 des conseillers généraux
9. Informations du Conseil communal
10. Questions et propositions
11. Divers

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2020 ne sera pas lu, il est disponible sur le site internet [www.prez.ch](http://www.prez.ch) et au Secrétariat communal.

Le Conseil général